

Règlement intérieur de **l'association "La Guilde Du Dé** **Libéré"**

Validé le 13 septembre 2024

Le membre de l'association s'engage à respecter le présent règlement.

Article 1 - Activités de l'association

L'association rassemble ses membres autour d'activités ludiques, en adéquation avec l'objet social décrit dans les statuts.

Article 2 - Membres de l'association

Toute personne étant à jour de sa cotisation, ayant donné une adresse courriel valide et ayant lu et accepté le règlement intérieur est membre de l'association "La Guilde Du Dé Libéré". La cotisation annuelle s'élève à 7 euros. Cette adresse courriel est utilisée pour authentifier le membre lors de sa demande de droit de vote sur le discord, pour le convoquer aux réunions assemblées générales, et pour lui communiquer les procès-verbaux de ces dernières. La qualité de membre se perd par le décès, la fin de l'année scolaire ou la radiation pour motif grave. En conséquence de ce dernier point, il est de la responsabilité de chaque membre d'avoir un comportement respectueux envers les biens, les décisions, et les autres membres de l'association.

Article 3 - Respect des biens

De par son adhésion, le membre s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition dans le cadre des activités de l'association.

Article 4 – Prise de décision au sein de l'association

Les décisions portant sur l'avenir de l'Association (à titre d'exemple, une dépense de plus de 300€ non budgétée en réunion) peuvent être prises soit en réunion, soit à l'aide des outils de communication de l'Association, à la majorité des membres représentés.

Article 5 – Rôles du conseil d'administration

Les différents rôles du conseil d'administration ainsi que les personnes qui détiennent ces rôles sont inscrits dans un document accessible sur le site internet de l'association ou à

défaut par simple demande sur l'adresse courriel de l'association. Toute modification de ce

1/2

document est notifié aux membres par les outils de communication de

l'Association. **Article 6 – Outils de communication numériques**

1) Adresse Courriel L'adresse gddl.bdx@gmail.com est l'adresse courriel de l'association. Le document qui décrit les rôles du conseil d'administration donne la liste des personnes ayant accès aux identifiants de cette adresse courriel.

2) Site Internet Le site internet de l'association est <http://laguilledudelibere.fr/>. Il permet d'accéder à de nombreuses informations sur l'association. Le document qui décrit les rôles du conseil d'administration donne la liste des personnes qui se chargent de maintenir et mettre à jour ce site.

3) Discord L'association possède un serveur Discord accessible à tous. Le lien vers ce serveur est disponible sur le site internet de l'association ou à défaut par simple demande sur l'adresse courriel de l'association. Ce serveur permet de discuter, et de débattre et voter. Le document qui décrit les rôles du conseil d'administration donne la liste des modérateurs du serveur.

4) Réseaux Sociaux

L'association est présente sur Instagram et Facebook. Le document qui décrit les rôles du conseil d'administration donne la liste des personnes qui gèrent ces réseaux sociaux.

Article 7 - Charte graphique de l'association

Le logo actuel de l'association est le suivant :

Une proposition de nouveau logo peut être soumise au vote lors d'une Assemblée Générale par n'importe quel membre de l'association. Celui-ci est présent si possible sur tous les visuels d'événements où l'association participe, soit en tant qu'organisatrice, soit en tant que collaboratrice.



Article 8 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié en réunion, ou en Assemblée Générale. Les modifications sont votées à la majorité relative des membres représentés.

